



UNE POLICE LÉGITIME ET DÉMOCRATIQUE SE DOIT D'ÊTRE FLEXIBLE DANS UN CONTEXTE SOCIAL CHANGEANT

En tant qu'organe de surveillance indépendant, l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale contribue à l'optimisation de la Police intégrée. Thierry Gillis, Inspecteur général et Johan De Volder, Inspecteur général adjoint, réfléchissent aux défis sociaux et à leurs conséquences sur le travail policier, notamment au travers de leurs documents de vision¹.

Les organisations doivent être flexibles et il en va de même de la Police intégrée. C'est ce que montrent les appels à plus d'égalité, d'inclusion et de diversité par des mouvements tels que *Black Lives Matter* et les Gilets jaunes, mais aussi la crise du coronavirus, ainsi que d'autres évolutions au niveau mondial. Avec la gestion négociée de l'espace public (GNEP)², la police doit s'adapter à cette nouvelle réalité et à la manière de protester qui l'accompagne (NWoP ou New Way of Protesting).³

Protéger et respecter : voilà deux missions centrales de la Police intégrée et de ses membres. Sous l'autorité et la responsabilité des autorités, les services de police sont des organes

d'exécution. D'une part, ils interviennent pour protéger les libertés et les droits individuels et, d'autre part, ils contribuent au développement démocratique de la société.⁴ Étant donné que la surveillance en matière de GNEP est l'une des missions de l'Inspection générale, elle propose cinq pistes de réflexion pour la gestion démocratique d'une manifestation NWoP.

1. Unité de politique, unité de commandement et unité sur le terrain comme principe directeur

Conformément à l'article 135, §2, NLC, la responsabilité du maintien de l'ordre incombe au bourgmestre. Des manifestations *bottom-up* qui surviennent en parallèle de façon soudaine, pour lesquelles une autorisation n'a pas été demandée (ou tardivement) et qui se déroulent près de la frontière de deux ou plusieurs communes, requièrent un cadre clair pour l'engagement de la police. Un règlement de police régit le fonctionnement dans une seule commune. Il convient d'examiner s'il serait utile d'avoir une sorte de

« règlement sur les manifestations » à un niveau d'administration supérieur, lequel fixerait des lignes politiques cohérentes et des limites de tolérance uniformes au sein des communes et au-delà de leurs frontières. La mise à jour des circulaires OOP 41 et CP4 en tenant compte des évolutions au niveau de la politique et de la pratique policière s'inscrit dans le cadre d'une gestion négociée dynamique de l'espace public.

2. Présence dans le monde virtuel à des fins de renseignement et de communication

La surveillance permanente des médias et l'emploi de nouvelles technologies contribuent à une perception aussi précise que possible de la situation et à un renforcement de la position d'information de la police. Peu de données ouvertes sont disponibles dans le domaine de la police administrative. Dès lors, la question se pose de savoir quelles autres données peuvent être rendues accessibles par un cadre réglementaire encore à pourvoir. Une description aussi précise et transparente que possible des incidents par les médias implique aussi l'élaboration d'une stratégie de communication adéquate par la police.

¹ <https://www.aigpol.be>, rubrique « Points de vue de l'AIG ».

² Circulaire CP4 du 11 mai 2011 concernant la gestion négociée de l'espace public pour la police intégrée, structurée à deux niveaux, M.B., 14 juin 2011 et circulaire OOP 41 du 31 mars 2014 concernant l'opérationnalisation du cadre de référence CP 4 relatif à la gestion négociée de l'espace public relativement aux événements touchant à l'ordre public, M.B., 15 mai 2014.

³ NWoP fait référence à des formes de protestation organisées *bottom-up* sans chef ou porte-parole connu. Voir *Blue Lead* pour une description détaillée des moyens d'action et autres caractéristiques.

⁴ Voir article 1er de la loi sur la fonction de police (1992) et article 123 de la loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (1998).

3. Élaboration d'une gestion performante des incidents avec des scénarios tactiques réfléchis

Dès la phase de préparation d'un service d'ordre, il convient d'examiner les moyens d'éviter que des incidents mineurs ne dégénèrent en affrontements à grande échelle. Une analyse des risques intégrée, les ordres d'opération GOLD-SILVER et le briefing policier GOLD-SILVER sont trois maillons de ce processus de préparation. Pouvoir les combiner aisément et de façon cohérente nécessite une procédure de validation en tant qu'importante mesure de gestion des risques.

Outre le développement de scénarios tactiques en cas d'incidents, d'affrontements et d'escalade, il est opportun d'établir un plan d'intervention policière (PIP). Lors de la détermination des points critiques, il est nécessaire de déterminer le niveau de risque et d'adapter les mesures de police point par point.

L'organisation de formations régulières, tant au niveau opérationnel, que tactique, est un facteur crucial de réussite. L'objectif est de disposer de collaborateurs compétents, bien formés et entraînés, capables d'intervenir de façon réfléchie et légitime, avec ou sans recours à des moyens spéciaux. La gestion de la présence de journalistes sur le terrain doit également être intégrée dans les formations policières.

4. Approche administrative et judiciaire des violences inacceptables durant un service d'ordre

Le modèle GNEP ne se limite pas au dialogue, à la concertation et à la communication ; il comprend aussi les processus réactifs, conformément à la politique des autorités de police administrative et de police judiciaire. Ainsi, le processus des arrestations doit être développé à grande échelle, avec des scénarios efficaces pour un éloignement rapide et sûr des auteurs de troubles. Les cellules collectives doivent être équipées du même



Johan De Volder (Inspecteur général adjoint, à gauche) et Thierry Gillis (Inspecteur général, à droite).

système de surveillance audiovisuelle que les cellules individuelles.

L'usage correct du registre des privations de liberté requiert un suivi. Il est nécessaire de prévoir un registre numérique, qui permettra entre autres aux autorités administratives, aux officiers de police administrative et aux organes de contrôle de savoir qui est enfermé où et à quel moment. Ce n'est qu'alors que nous pourrons parler de contrôle efficace.

5. Développer une méthode d'évaluation GNEP structurée et d'un usage optimal de BePad

Chaque service d'ordre doit être suivi d'un débriefing intégré avec les représentants de toutes les forces mobilisées. BePad⁵ ne doit pas seulement servir à demander des renforts. Cette banque de données administrative doit aussi être alimentée de façon systématique et conséquente par la suite, en y ajoutant, entre autres, l'évaluation de

⁵ BePad est une plateforme informatique intégrée pour l'échange et la gestion opérationnelle de l'information de police administrative, ainsi que pour la gestion des événements et la demande de renforts. Elle ne doit pas seulement servir à demander des renforts.

l'événement et la gestion des incidents.



La mobilisation d'une équipe de soutien qualité/surveillance interne aux endroits où l'on craint des incidents peut permettre de collecter des informations sur le recours à des moyens spéciaux et sur les circonstances. Ces informations pourront être utilisées, aussi bien lors des débriefings et des évaluations, que lors du traitement des plaintes et des enquêtes éventuelles.

En savoir plus ? Thierry Gillis et Johan De Volder ont rédigé un document de vision sur les manifestations qui peut être consulté sur BlueConnect ou via le site web de l'AIG (www.aigpol.be/fr/telechargements/nos-publications/points-de-vue-de-laig).

